



## Energies renouvelables Panneaux photovoltaïques sur un bâtiment construit avant le 31.12.2015

10 % du coût reconnu

maximum Fr. 5'000.--

## Documents à fournir :

- le formulaire communal de demande de subvention énergie
- le devis des travaux
- la documentation du type de panneaux photovoltaïques
- le descriptif et le schéma de l'installation
- le calcul de l'énergie produite
- en fin de procédure : une copie des factures acquittées des travaux des éléments subventionnés